

UNAFLASH 77

Sommaire :

- 1 : L'édito du Président
- 2 : Habitat inclusif ou Partage et Mutualisation de la PCH.
- 3 : Infos Unafam Siège.
- 4 : Infos 77.

Le mot du Président

Chers amis,

Plusieurs nouveaux bénévoles nous permettent de mieux servir les familles et leurs proches en souffrance psychique !

Servir indirectement, par exemple comme représentant des usagers dans les commissions ad hoc des cliniques et hôpitaux ; ou comme partenaires d'autres associations que nous aidons à prendre en compte ce qui touche nos adhérents ; ou bien comme membre du conseil territorial de santé qui définit les objectifs, les priorités et les actions majeures des politiques de santé.

Servir directement d'abord, en particulier en diffusant l'information dont les familles ont besoin : par exemple faire connaître aux familles des possibilités comme l'arthérapie ou l'équimédiation (voir Unafam n° 13 de mars 2017) ; ou leur présenter leurs droits et la façon d'y accéder.

Ainsi, nous avons enfin pris contact avec le comité départemental de **Sport Adapté** de Seine-et-Marne (CDSA 77) qui offre aux personnes en souffrance psychique la possibilité de pratiquer – pour le loisir ou en compétition - divers sports individuels ou collectifs. Les bienfaits d'une telle activité sportive sont connus : santé, socialisation, estime de soi, autonomisation, partage ...

Elles vous seront présentées.

Un article d'un prochain Unafam traitera ce sujet que, par ailleurs, le **CDSA 77 a accepté de venir nous présenter le samedi 27 janvier 2018 dans le cadre de la journée annuelle des adhérents qui aura lieu à Dammarie les Lys sur le site de l'ADSEA** que nous connaissons déjà : vous trouverez dans cet Unafam n° 17 l'invitation à cette journée et les indications concrètes vous permettant de vous joindre à nous (p4).

De même, nous étions désireux de prendre part à la **semaine des aidants** (semaine bleue- chaque année en octobre) et nous avons pu le faire cette année en participant à 3 des 7 événements organisés en Seine-et-Marne (**Pontault-Combault, Nemours, Provins**).

Sur un registre différent, nous apprécions de pouvoir tenir notre part dans le **développement du partenariat avec le CH de Melun** (Grand Hôpital du Sud Francilien) qui nous héberge pour trois permanences d'une demi-journée par semaine dans un local bien situé, nous permet de disposer d'une salle de réunion à l'occasion, nous adresse des familles en quête d'accueil et d'informations, et avec lequel nous préparons une présentation aux cadres du Pôle Psychiatrie.

Ce ne sont que quelques exemples de la présence active de l'Unafam sur une partie seulement des terrains où elle est sollicitée, et d'autres terrains nous attendent. Nous nous réjouissons de pouvoir assurer ces divers services, d'en voir rapidement les effets positifs, de mesurer combien nos bénévoles savent identifier le ou les domaines qui les intéressent, s'y engager durablement, faire part de ce qui s'y réalise, et y trouver une réelle satisfaction et un réel bonheur. Leur expérience nous invite à poursuivre ... en veillant à favoriser aussi la formation, les échanges et la convivialité qui donnent à ces engagements leur juste dimension humaine, tout simplement.



Hubert Peigné, Président délégué Unafam pour la Seine-et-Marne.

HABITAT INCLUSIF OU PARTAGE ET MUTUALISATION DE LA PCH

L'habitat inclusif n'est pas une institution médico-sociale. Il s'agit de dispositifs alternatifs très divers mais partageant trois caractéristiques essentielles :

- réponse au besoin de **logement** de la personne en situation de handicap,
- réponse à ses besoins d'**accompagnement**, d'aide, de surveillance
- et insertion dans la **cité**.

Alternative à l'accueil en établissement, à l'hébergement dans sa famille ou à l'habitat ordinaire autonome, ce type d'habitat partagé peut représenter, pour la personne en situation de handicap, une réponse adaptée à ses besoins dans le respect de son choix de vie.

En ce qu'il permet de diversifier l'offre, en combinant vie autonome et sécurisation de l'environnement, l'habitat inclusif est - aussi - l'une des modalités majeures de réponse aux problèmes d'offre médico-sociale en France et la raison pour laquelle le gouvernement avait décidé, en décembre 2016, d'une démarche nationale en sa faveur. Une autre mesure du CIH de décembre 2016 (Comité Interministériel du Handicap) était la création d'un **Observatoire de l'habitat inclusif** qui s'est effectivement réuni le 10 mai 2017, pour la première fois .

Les dispositions législatives et réglementaires relatives à la PCH (prestation de compensation du handicap) ne font pas obstacle à sa mise en commun à l'initiative des bénéficiaires mais le caractère individuel de cette prestation avait conduit certains territoires à considérer que cela n'était pas possible.

La mise en commun partielle ou totale de la prestation de compensation du handicap (PCH) consiste, pour deux ou plusieurs bénéficiaires, à additionner des moyens financiers reçus par chacun pour financer ensemble les aides identifiées dans leur plan personnalisé de compensation. Elle permet, dans certains cas, d'accéder ou de faciliter l'accès à un service à domicile, ou d'augmenter l'amplitude horaire d'intervention d'aide humaine.

Une fiche de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) d'avril 2017

- rappelle cette possibilité de mutualisation de la PCH,

- précise les modalités de sa mise en commun et
- fait part de quelques expériences dont celle de l'Association « Côté cours » spécialisée dans la réhabilitation psycho-sociale des personnes en situation de handicap psychique.

Exemple de mutualisation de la PCH dans une des résidences partagées « Côté cours »

Situation : 7 locataires, personnes handicapées psychiques bénéficiant de 30 heures de PCH par mois qui mutualisent toutes leurs heures de PCH.

La MDPH

- utilise le besoin d'une « surveillance régulière » et, de manière générale,
- accorde 30 heures mensuelles aux personnes en situation de handicap psychique présentées par l'association.

Mise en commun : Les 7 locataires disposent en commun de 210 heures, valorisables à hauteur de 20€.

Ce qui permet par mutualisation des PCH de dégager 4 200 € par mois et de financer deux postes d'aide médico-psychologique (AMP) : une auxiliaire de vie intervient de 9h à 16 h et une autre de 12h à 19 h, les 4h de chevauchement correspondant au temps des activités principales.

- La CDAPH ne fait pas apparaître les heures de PCH qui vont être mutualisées dans le cadre de l'habitat partagé. **Formellement dans sa décision, les heures attribuées demeurent individuelles.**
- De même, lors de la facturation, **le service compétent du conseil départemental s'adresse au service d'aide à domicile de l'association en tant que service prestataire des aides individuelles.** Les fichiers échangés entre le conseil départemental et l'association indiquent le nombre des heures individuelles attribuées à chaque personne et les bordereaux récapitulants les heures sont signés par chaque personne concernée.

<http://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2017/05/fiche-dgcs-mise-en-commun-pch.pdf>

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/12/demarche_nationale_en_faveur_de_lhabitat_inclusif_pour_les_personnes_en_situation_de_handicap.pdf



Avez-vous consulté le site Unafam.org et notre page Unafam 77 sur internet ?

N'hésitez pas à nous donner votre avis en écrivant au bureau ou par mail (voir adresse page 4). Merci.

« LES AMIS DU VELO »

Deuxième édition



Devant le succès de la première manifestation « des Amis du Vélo » en mai 2015, la Fondation des Amis de l'Atelier avec son Foyer de vie de Bougigny, accompagnés de plusieurs partenaires du Sud Seine-et-Marne, ont réitéré cette aventure le 21 juin 2017 en matinée.

L'Unafam était présent tant dans la préparation que dans le déroulement de cet événement.

En raison du temps caniculaire, seule la balade à vélo des 11 km a été maintenue, celle des 25 km a été annulée pour ne pas mettre les résidents en danger.

A travers cette rencontre, un lien social et une inclusion de personnes ayant des troubles psychiques et/ou une déficience mentale ont été développés. Ils devenaient ainsi des acteurs dynamiques dans ce projet ambitieux.



Cet événement favorisa des moments indispensables de reconnaissance, de joie et de simplicité.

Ainsi, on a pu y apprécier une douce harmonie entre les résidents et le personnel du Foyer de Bougigny.

Après la balade à vélo, un pique nique était organisé dans le parc ombragé du Foyer de Bougigny, aménagé avec des brumisateurs et autres installations rafraichissantes pour le bien être de tous.



L'après midi, s'est poursuivie en musique, avec divers jeux collectifs et des démonstrations artistiques.

Félicitations à tous les organisateurs de cette manifestation qui ont procuré aux résidents des moments d'une intense convivialité.

Une belle réussite, à renouveler !



Un Projet Associatif pour l'Unafam

Le Conseil d'Administration de l'Unafam s'est engagé en juin 2015 dans l'élaboration d'un « Projet Associatif » – PA – qui a abouti en juin 2017 à son adoption par l'Assemblée Générale. **Ce PA est en quelque sorte la 1^o réponse** que chacun de nous peut donner **à la question** qui lui est souvent posée : « **Vous, à l'Unafam, qui êtes-vous, que voulez-vous, que faites-vous ?** ».

Ainsi, partant de l'histoire qui nous a légué l'objet et les statuts de l'Unafam, le PA réaffirme ses valeurs, son modèle de gouvernance, ce qui la constitue et la singularise. Il énonce les enjeux pour les 3 à 5 ans à venir, les buts à atteindre, les stratégies pour y parvenir.

La démarche, très participative, a inclus des réunions (nous en avons organisé deux en Seine-et-Marne fin 2015), des débats largement ouverts et un questionnaire en ligne sur Internet. Elle a notamment mis le focus sur la nécessité d'un choix clair entre certaines options au départ controversées, par exemple : maintien d'une seule association nationale (qui a été plébiscité) ou préférence pour une fédération d'associations locales ; possibilité pour l'Unafam de représenter les familles auprès des tribunaux ; non-gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux (mais soutien aux créateurs de structures et services). A titre d'exemple, le PA retient l'orientation nouvelle d'un soutien aux parents d'enfants souffrant de troubles psychiques, et plus généralement de la prise en compte des jeunes susceptibles de connaître de tels troubles.

De même, une majorité s'est exprimée pour que l'Unafam puisse accueillir les personnes malades elles-mêmes, mais les modalités d'une telle ouverture restent à définir.

Le PA est ainsi élaboré comme une co-construction, un projet fédérateur que nous pouvons tous contribuer à faire vivre comme tel.

Et maintenant ?

- **Vous pouvez retrouver l'intégralité du PA** – valeurs, missions sociales, orientations stratégiques et objectifs opérationnels à 5 ans, gouvernance et fonctionnement – de l'Unafam **sur le Site Internet www.unafam.org**.
- Notre association poursuit son travail sur le PA en concevant un plan stratégique qui se déclinera en plans d'actions annuels et – ce qui est fondamental mais souvent oublié ou négligé dans ce type de démarche – en indicateurs de suivi, en processus d'évaluation, en dispositif opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie ... et pour la perception des évolutions en cours ou prochaines de notre environnement.

Ateliers Prospect Famille



Un atelier "Prospect Famille", atelier d'Entraide, dédié aux familles est en cours de préparation.

But de cet atelier :

Faire face, dans la durée, à la maladie psychique d'un proche.

Comment ? Par quelle démarche ?

En amenant chaque stagiaire à ...

- prendre du recul par rapport à l'incidence de la maladie sur notre vie ;
- prendre conscience des savoirs et des savoir-faire que l'expérience de la maladie nous a fait acquérir ;
- identifier des stratégies pour faire face dans la durée ;
- développer un réseau qui nous soutienne dans l'avenir ;
- développer confiance et estime de soi.

Lieu : Espace St Jean, Place St Jean à Melun.
Cependant, ce lieu peut changer. Nous vous tiendrons informé.

Dates et heures :

----- ATTENTION, les dates ont changé -----

Cet atelier de 20 h est réparti sur 3 jours.

- **Samedi 17 mars 2018**, de 9h30 à 17h30h ;
- **Dimanche 18 mars 2018**, de 9h30 à 17h30 ;
- **Samedi 24 mars 2018**, de 9h30 à 17h30.

Public concerné : Toute personne qui se sent concernée et touchée par les troubles psychiques, l'étrangeté, l'irrationalité et l'imprévisibilité des comportements d'un proche (parent, enfant, conjoint, frère, sœur, ...) et qui éprouve le besoin d'échanger avec d'autres dans un cadre protégé et confidentiel, dans une relation de pair à pair.

Nombre de participants :

12 personnes maximum. Les personnes inscrites s'engagent à participer activement à l'ensemble des modules.

Où et comment prendre contact ?

Pour tous renseignements complémentaires et/ou pour s'inscrire, contacter la délégation Unafam 77 par téléphone au : 01.64.39.35.92 ; ou par mail au : 77@unafam.org.

LA JOURNEE DES ADHERENTS



Chaque année, la délégation de l'Unafam77 vous convie à deux réunions d'information, de partage et de convivialité afin d'accueillir les nouveaux adhérents venus rejoindre notre association, mais aussi pour vous présenter notre actualité, nos actions et les services que nous vous proposons.

Les bénévoles engagés s'impliquent dans de multiples actions menées dans l'intérêt et la défense de nos proches, elles vous seront présentées.

En outre, comme l'Edito l'annonce, nous accueillons aussi le comité départemental de la fédération française de sport adapté qui viendra nous présenter toutes les activités proposées à nos proches.

Enfin, cette journée est l'occasion pour vous de nous faire part de vos suggestions et de vos attentes. Nous nous efforcerons de répondre à vos demandes et éventuelles questions.

**Dès à présent retenez la date du
« Samedi 27 janvier 2018 », de 09h30 à 15h00,
à l'ADSEA à Vosves / Dammarie les Lys.**

Nous vous attendons très nombreux pour cette journée que nous voulons festive et informative, mais aussi de partage qui sera l'occasion de manifester nos solidarités et de renforcer le lien entre tous les adhérents et les bénévoles de l'UNAFAM77.

Evènements à venir

- **Lundi 15 Janvier 2018** : Conférence à l'Hôpital Sainte Anne consacrée à l' « Education thérapeutique des patients », Dr O.Cancel - Psychiatre de la GHT
Renseignements : UNAFAM PARIS (01.45.20.63.13)
- **Samedi 27 Janvier 2018** : Journée des Adhérents de l'UNAFAM de Seine-et-Marne, de 9h30 à 15h au Foyer de Vosves (150 rue de Boissise - 77190 Dammarie-les-Lys)
- **Lundi 5 Février 2018** : Conférence à l'Hôpital Sainte Anne consacrée aux : « Troubles du comportement alimentaire », Dr Brigitte Remy. Renseignements : UNAFAM PARIS (01.45.20.63.13)



*Toute l'équipe des bénévoles
de la Délégation Unafam 77 vous adresse
leurs meilleurs vœux pour
cette nouvelle année 2018.*

UNAFAM 77 - Délégation de Seine-et-Marne - 26 rue des Mézereaux - 77000 MELUN

Adresse e-mail : 77@unafam.org - Site web : www.unafam.org

Téléphone Bureau : 01.64.39.35.92 - Accueil Téléphonique : 01.64.39.47.75